

# **COMMUNE DE LAINVILLE EN VEXIN**

**(Yvelines)**

**Travaux de réfection de voirie et trottoirs 2011**

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**(A.E.)**

**MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LAINVILLE EN VEXIN**

**OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :**

**Travaux de réfection de voirie et trottoirs 2011**

## ACTE D'ENGAGEMENT

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

- et après avoir établi la (les) déclaration (s) prévue (s) à l'article 41-2 du Code des Marchés Publics,

M'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de QUATRE VINGT DIX (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

L'entreprise ..... est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

### ARTICLE 2- PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

- montant hors T.V.A. ....

- T.V.A. au taux de 19,6%

- montant T.V.A. incluse:

soit: (en lettres)

a) Sous-traitants désignés dans le présent marché,

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement des contrats de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de Euros T.T.C..

b) Prestations qui seront sous-traitées en cours d'exécution du marché.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage

(nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondant au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou à céder.

Nature de la prestation	Montant de la prestation (TVA 19,6% incluse)
Total	

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement, ou à céder, est ainsi de :

### ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux devront commencer au plus tard le 30 novembre 2011.

### ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- à

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour le compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants du crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux. J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à

- (l) mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber
- (l) ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne tombe pas
- (l) leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 2 du décret n°79-991 du 23 novembre 1979 modifiant le Code des Marchés Publics (article 259).

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé »

Fait en un seul original

Signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

à  
le

### VISAS

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A \_\_\_\_\_, le

La personne responsable du marché.

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par l'entrepreneur destinataire.

Le \_\_\_\_\_ (date d'apposition de la signature ci-après)

Pour la personne responsable du marché.